

tyrannie despotique et insupportable, et maintenant ils poussent l'impudence et la folie jusqu'à vouloir faire couler le sang de nos malheureux compatriotes de ce continent, dans l'espoir de cacher leur crime ou d'établir leur tyrannie par la complète liberté de leur pays. Que leurs crimes soient imités par ces hommes sanguinaires et sans foi, qui affirment que noir est blanc, et que blanc est noir. Il appartient aux Anglais de se distinguer par leur humanité, non moins que par leur valeur. Il appartient aux troupes de Sa Majesté d'épargner le sang de ses sujets égarés, dont la plus grande faute, est peut-être d'avoir été ainsi trompés pour leur propre malheur, par des hommes aussi pervers. Il appartient au Souverain, c'est le devoir de tous ses fidèles serviteurs, d'arracher à l'oppression et de rendre à la liberté ce peuple jadis libre, heureux et loyal. Tous les prisonniers faits sur les provinces rebelles, désireux de s'en retourner chez eux, devront se tenir prêts à s'embarquer à bref délai. Le commissaire, M. Murray visitera les transports qui leur sont destinés, verra à ce qu'on fournisse une nourriture saine et des effets nécessaires, avec tout ce qui sera nécessaire pour le passage de ces infortunés. Que leurs provinces soient leurs prisons et qu'ils y demeurent jusqu'à ce qu'ils soient délivrés ou jusqu'à ce qu'ils soient sommés de paraître devant le commandant en chef de cette province, ou tout autre commandant en chef, qui agira alors au nom de Sa Majesté, sommation à laquelle ils devront obéir. Le général Howe règlera la place du débarquement."

En conséquence de ces ordres, les prisonniers rebelles furent bientôt embarqués et envoyés à New York, exprimant la plus grande satisfaction pour le traitement inattendu dont ils avaient été l'objet. A leur arrivée, ils travaillèrent en faveur des sujets de Sa Majesté retenus prisonniers par les rebelles, et plus particulièrement pour la femme et la famille de M. Livius, Juge en-chef de Québec¹, dont ils procurèrent l'élargissement, et les en-

1 Livius ne fut nommé Juge en chef qu'après l'affaire des Cédres